

Organisme de formation UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et intitulé : SY19 - Gestion du personnel de copropriété : l'essentiel

Durée : 07h00 (420 minutes)

Type : Classe virtuelle

Public :

- Gestionnaires de copropriété.
- Comptables
- Juristes non spécialistes.

Objectif :

- S'approprier les aspects juridiques et pratiques de la gestion du personnel dans les copropriétés.
- Savoir répondre aux questions lors des réunions de Conseil Syndical ou en Assemblée Générale.

Prérequis :

- Avoir des notions fondamentales en droit du travail et en gestion de personnel.
- Comprendre les bases du fonctionnement des copropriétés et les rôles des différents acteurs (syndics, conseils syndicaux, etc.).
- Être familier avec les règles de conduite et de prise de parole dans des réunions professionnelles.

Programme :

1 - L'EMBAUCHE ET LA CONCLUSION DU CONTRAT

- Le calcul du coefficient.
- Les tâches et unités de valeur des gardiens d'immeubles.
- Le temps de travail des employés d'immeubles.
- La rémunération des salariés.

2 - LA GESTION DU PERSONNEL AU QUOTIDIEN

- Les congés payés et les remplacements.
- Les absences pour maladie.
- L'inaptitude physique : comment la gérer ?

3 - LA DISCIPLINE ET RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Quelle sanction pour quelle faute disciplinaire ?
- La rupture du contrat à l'initiative du salarié.
- Le licenciement : quand et comment le mettre en œuvre ?
- La retraite : savoir l'anticiper et prévoir les indemnités à verser.

4 - SAVOIR PARLER SOCIAL AVEC LE CS ET LORS DES AG

- Déterminer le rôle du syndic, du CS et de l'AG en matière sociale.
- Conseiller les copropriétaires sur le choix d'un contrat et sur la rémunération.
- Gérer la transition entre deux salariés.
- Le cas des entreprises extérieures (nettoyage, mise à disposition de personnel, nature de la relation contractuelle, documents à demander, responsabilités...).

Moyens pédagogiques :

- Séance de formation en salle.
- Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>

Moyens d'évaluation :

- Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>).

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

- Questionnaire d'évaluation de la formation.

FORMATIONS